



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 13 OCTOBRE 2022

Présidence : Daniel Alexandre

Participant : Pierrick Catoire, Jean-Louis Rousseaux, Bertrand Gaudriller, Norman Saivet, Céline Mode

Excusés : Bernard Boschini, Jean-Marie Wielh

Non excusé : Thomas Poulain

L'ensemble des membres de la commission valide le PV de la réunion du 24 Août 2022.

FORFAIT

**Du 18 Septembre 2022
Championnat Séniors D4 Groupe A
Borussia Faverolles/ ASSBC 2**

La commission prend connaissance du mail du Borussia Faverolles l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe du Borussia Faverolles application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

ASSBC 2 (3 buts)-Borussia Faverolles (0 but)

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Borussia Faverolles .

Du 18 Septembre 2022
Championnat Séniors D2 Groupe C
Faux Vésigneul Pogy/ Châlons Cheminots

La commission prend connaissance du mail de Faux Vésigneul Pogy l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de Faux Vésigneul application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Châlons Cheminots (3 buts)-Faux Vésigneul Pogy (0 but)

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Faux Vésigneul Pogy.

Du 18 Septembre 2022
Championnat Séniors D3 Groupe B
Avize Grauves / Oiry

La commission prend connaissance du mail d'Avize-Grauves l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe d'Avize-Grauves application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Oiry (3 buts)-Avize-Grauves (0 but)

Droits administratifs de 30€ au débit du club d'Avize-Grauves.

Du 25 Septembre 2022
Coupe Chauvin Lesoeurs 1^{er} Tour
Reims Olympique FC / Nord Champagne 2

La commission prend connaissance du mail de Reims Olympique l'informant du forfait de Nord Champagne 2(manque effectif) pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de Nord Champagnes application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Reims Olympique (3 buts)-Nord Champagne (0 but)
De ce fait, Reims Olympique se qualifie pour le tour suivant

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Nord Champagne.

Du 09 Octobre 2022
Coupe Promo Club 1^{er} Tour
Cernay Berru Lavannes / Sept Saulx

La commission prend connaissance du mail de Cernay Berru Lavannes l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de Cernay Berru Lavannes application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Sept Saulx (3 buts)-Cernay Berru Lavannes (0 but)
De ce fait, Sept Saulx se qualifie pour le tour suivant

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Cernay Berru Lavannes.

Du 09 Octobre 2022
Coupe Promo Club 1^{er} Tour
Bétheny FC 2/ Borussia Faverolles

La commission prend connaissance du mail du Borussia Faverolles l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe du Borussia Faverolles application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Bétheny FC 2(3 buts)-Borussia Faverolles (0 but)
De ce fait, Bétheny FC 2 se qualifie pour le tour suivant

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Borussia Faverolles.

Du 09 Octobre 2022
Coupe Promo Club 1^{er} Tour
FC Argonne 2/ Loisy sur Marne 2

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de cette rencontre l'informant de la non présence de l'équipe de Loisy sur Marne pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de Loisy Sur Marne application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

FC Argonne 2(3 buts)-Loisy sur Marne 2 (0 but)
De ce fait, FC Argonne 2 se qualifie pour le tour suivant

Droits administratifs de 30€ au débit du club de Loisy sur Marne.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr))

MATCH A REJOUER

Du 02 Octobre 2022
Championnat Séniors D2 Groupe A
Espérance Rémoise 2/ Damery US 1

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de cette rencontre l'informant que le terrain était impraticable dû aux conditions climatiques (pluie).
En conséquence, la commission décide de faire jouer cette rencontre à une date ultérieure.

Du 02 Octobre 2022
Championnat Séniors D3 Groupe A
Olympique FC / Reims Athlétic

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de cette rencontre l'informant que le match a été arrêté après la 1^{ère} mi-temps ; le terrain était devenu impraticable dû aux conditions climatiques(pluie).
En conséquence, la commission décide de faire rejouer cette rencontre à une date ultérieure.

TIRAGE COUPE CHAUVIN LESOEUR

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du 2^{ème} tour de la Coupe Séniors **CHAUVIN LESOEUR** qui aura lieu **le 01 Novembre 2022**.

Club recevant

Club visiteur

Tingueux Champ FC
Espérance Rémoise 2
La Neuville Jamin
Reims Christo
Reims Athlétic
Entente Rémoise
Witry les Reims
Olympique FC
Muizon
Reuil FC
Esternay
Sept Saulx
Epernay Portugais

US Tardennoise
Reims Ste Anne
Gueux
Cernay Berru Lavannes
Bezannes 2050
Vallée de la Suipe
FC Sillery
Reims Murigny
Oly . Suippas
Côteaux Sud
Berceau du Vignoble
Dormans
Ay 2

Club recevant	Club visiteur
Sézanne SC 2	Dizy
Le Gault/Montmirail	Avize-Grauve
Sermaize	Loisy sur Marne
Faux Vésigneul	Courtisol
Argonne FC 1	Bignicourt s/ Sauls
St Gibrien	St Mémmie
Fagnières	Etoges
Châlons FCO 2	Châlons Cheminot
Chatelraould	Maurupt Montois
Vitry FC 2	Viennois FC
Cheminon	St Martin sur le Pré

TIRAGE COUPE FPS TOMA INTERIM

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du 2^{ème} Tour de la Coupe Séniors **FPS et Toma Intérim** qui aura lieu **le 11 Novembre 2022**.

La liste des clubs exempts est la suivante :

- Côteaux Sud
- Couvrot
- Maurupt
- Fagnières ou Châlons FC
- Sillery ou Espérance Rémoise
- Caillot ou Entente Rémoise

Club recevant	Club visiteur
Witry les Reims	Cheminon
Le Gault/Montmirail	Vallée de la Suipe
US Esternay	Courtisol
Somsois	Avize-Grauve
St Brice	Reuil FC
Sézanne SC 2	Neuvillette Jamin
Dormans SC 1	Châlons Cheminot
Pontfaverger	St Martin sur le Pré
Sermaize	Europort
Gueux	Reims Murigny

TIRAGE COUPE PROMO CLUB

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du 2^{ème} Tour de la Coupe Séniors **PROMO CLUB** qui aura lieu **le 11 Novembre 2022**.

Exempt : Sept Saulx

Club recevant	Club visiteur
Muizon	Avize-Grauves
Viennois	Reims Celtic
Ay 3	Berceau du Vignoble
Murigny 2	Heiltz L'Eveque
Club recevant	Club visiteur
St Gibrien	US Sermaize
Saudron	Matougues
Ardenne 51	Oiry US 2
Pleurs	Olympique FC
Vitry FC 2	Bétheny
St Martin	Somsois
Argonnes	Sézanne FC
Prunay	Courtisol
Union Rémoise	Cumières
Suippas Oly.	Esternay
Mourmelon	St Brice Courcelles

TIRAGE COUPE U16

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du 1^{ème} Tour de la Coupe **U16** qui aura lieu **le 30 Octobre 2022**.

Exempt : Sézanne

Club recevant	Club visiteur
Fagnières	Suippes
ASPTT Châlons	Châlons FCO
Courtisol	Somsois
St Martin sur le Pré	Vitry FC
Bignicourt	Argonne
Bezanne	Gueux
FC Christo	Reims St Anne 2
Bétheny	Sillery
Cormontreuil	Cernay Berru
Vallée de la Suippe	AS Taissy
Tinqueux	St Brice Courcelles
Murigny	Fismes
Côte des Blancs	Ay
Côte des Noirs	US Dizy
Montmirail	Avize
Dormans	Côteaux Sud
Connantre	Reuil
Epernay RC 2	Epernay FC 1

POINTS DIVERS

- Remplacement de Jean-Louis Rousseaux pour la saison prochaine.

Pierrick Catoire et Bertrand Gaudriller se proposent pour remplacer Jean-Louis Rousseaux pour la saison 2022-2023 après avoir été formés par celui-ci pour les matchs reportés, les terrains fermés etc...

- En cas de COVID

La commission suit les directives de la Ligue et de la FFF.

A savoir : le match sera reporté si 4 cas positifs au sein d'une même équipe sont avérés avec test PCR ou antigénique.

Les résultats des tests devront être parvenus par mail à astreintes@marne.fff.fr avant le lundi suivant la rencontre à 23h59 dernier délai avec nom et prénom des joueurs. Ainsi le match sera reporté. Si la Commission n'a pas les éléments demandés alors le match sera perdu.

Le Président
D. ALEXANDRE

Le Secrétaire
C.MODE

